

## **Projet de budget 2021 (PB21) : le Conseil d'Etat rompt les négociations**

### **Des économies... encore et toujours pensées sur le dos du personnel**

Le Conseil d'Etat (CE) avait montré en quelle estime il tenait son personnel en s'apprêtant à amputer son salaire, d'abord en le diminuant de 1% et en bloquant l'indexation durant 4 ans, ensuite en supprimant l'augmentation annuelle (annuité) en 2021 et 2023. Le Cartel a combattu ces intentions injustes en exigeant le retrait des deux projets de loi qui s'y rapportaient (PL 12780 et PL 12781), auxquels s'ajoute un plan structurel de révision des cotisations de la caisse de pension dès 2022. Malgré le refus du CE de retirer ses deux PL, le Cartel s'est montré ouvert à entamer des discussions en vue d'un accord sur le PB21, dans un calendrier serré (seules 3 séances prévues, les 2, 9 et 16 novembre).

### **Retrait inéluctable du PL 12781, un projet mort-né**

Le CE s'est résolu à retirer son PL 12781 (-1% sur tous les traitements) le 11 novembre au soir seulement. Renoncer à un projet qui n'avait aucune chance d'être voté par le parlement ne constitue pas un signe d'ouverture suffisant. Le Cartel, beau joueur, a cependant salué cette « victoire d'étape » qui faisait écho à la mobilisation exemplaire du personnel durant les grèves des 15 et 29 octobre.

### **Exigence insensée du CE à 4 jours de la fin des négociations**

Alors que les négociations devaient se dérouler sur le court laps de temps de 2 semaines (2-16 nov.), l'employeur annonce publiquement le 12 novembre qu'il refuse de continuer à discuter si le préavis de grève du 18 novembre, décidé à l'unanimité par l'Assemblée du personnel du 29 octobre, n'est pas suspendu. Or, et le CE le sait depuis le début, une Assemblée des délégué.es du Cartel est convoquée pour en discuter le 17 novembre et elle seule peut décider de suspendre la grève au vu du résultat des négociations.

### **Les postes des services publics en danger**

En posant comme préalable la suspension du préavis de grève, le CE provoque à lui seul la rupture du dialogue social et joue avec le feu. Ce manque de respect vis-à-vis des quelque 48 000 salarié.es et des 11 organisations qui les représentent au sein de la faïtière syndicale est délétère. Les débats sur le budget 2021 sont prévus les 3 et 4 décembre et l'absence d'accord signé entre le Cartel et l'employeur risque d'encourager la majorité du Grand Conseil à couper dans les 357 nouveaux postes prévus. Or, ces postes représentent le minimum indispensable au fonctionnement des services, en particulier dans la santé, le social, la sécurité et la formation. Il faut se souvenir que tous les postes avaient été refusés dans le budget 2020.

### **Ce n'est pas au personnel de payer la crise, la mobilisation se poursuit !**

La mobilisation déterminée du personnel s'oppose, entre autres abjections, à l'utilisation de la pandémie comme prétexte pour renforcer une politique d'austérité. Vouloir sanctionner par des coupes salariales le personnel, notamment soignant, au front depuis février 2020 n'est pas admissible. Et ce d'autant plus que l'Etat n'entre pas en matière sur les primes covid et refuse de remettre en question les réformes fiscales successives, dont RFFA, qui font perdre des centaines de millions – sommes propres à rétablir un budget cantonal équilibré. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement projette en parallèle de réduire l'impôt sur la fortune. Enfin, il n'est pas acceptable que le Conseil d'Etat veuille contourner la volonté du peuple, qui a accepté la recapitalisation de la caisse de pension (CPEG), en faisant payer la facture aux employé.es par une modification de la répartition des cotisations (perte salariale de 2,4%).

#### Bureau Cartel :

Olivier Baud, président  
Vincent Bircher, membre  
Françoise Weber, membre